

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 083-218301133-20260615-2026061513-DE



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 15 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne		X		E HUGOU
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël	X			
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florlan		X		J CHAIX
SCHILLINGER	Martine	X				MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne	X			
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys	X			
CAVALLARO	Sylvie	X						16	3	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Absents : 03

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 02

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-06-15-13

Objet : Adhésion de la commune d'Evenos à la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prise en charge électrique » auprès de Territoire d'Energie 83 Symielec :

Vu, les article L5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération du 11 décembre 2023 de la Commune d'Evenos portant sur l'adhésion à la compétence n°7 « Réseau de prise en charge électrique » de TE83-SYMIELEC,

CONSIDÉRANT, que la commune de Saint Julien est membre du Syndicat mixte Territoire d'énergie du Var TE83 – SYMIELEC qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et que pour les communes qui en font la demande TE 83 peut exercer des compétences optionnelles,

CONSIDÉRANT, que la commune d'Évenos souhaite adhérer à la compétence n°7 « Réseau de prise en charge électrique » de TE83-SYMIELEC,

CONSIDÉRANT, que TE83-SYMIELEC, a délibéré favorablement pour acter l'adhésion de la commune d'Évenos à la compétence n°7 « Réseau de prise en charge électrique »,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent entériner cette nouvelle adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de TE83-SYMIELEC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE l'exposé qui précède

ACCEPTE l'adhésion de la commune d'ÉVENOS à la compétence °7 « Réseau de prise en charge électrique » au profit de TE83-SYMIELEC

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes décisions.

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits



Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

Visa du secrétaire de séance

Mme Martine SCHILLINGER